

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Meggie Vachon](#)

<https://www.cadre21.org/membres/d5d44508031c5e55571844c4>

Date d'obtention : 2024-05-17 17:00:35

## Preuve et attestation de développement professionnel

# Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Rencontres individuelles avec chaque personne concernée dans l'incident

Ne pas poser de questions à l'instigateur, confisquer son téléphone et appel aux policiers

Le sextage peut être associé à de la pornographie juvénile (possession, distribution)

Ne jamais regarder les photos

Collaboration avec policiers et DPCP

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va me permettre d'aller chercher le plus d'informations possibles et de la meilleure façon qui sois auprès des jeunes dans un cas de sextage.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Porter une attention plus particulière aux cas de sexto.

Ne jamais prendre à la légère les informations rapportés par les jeunes

Investiguer davantage